



Pierre LEJEUNE
Président National
CGSP Cheminots

ARRIÉRÉS DES JOURS COMPENSATOIRES ET REPOS



A la suite d'une plainte déposée par une organisation syndicale, le service du contrôle des lois sociales a diligenté une enquête au sujet, entre autres, de la récupération des heures supplémentaires.

A cette occasion, il a constaté plusieurs infractions à la législation en la matière.

En conséquence, l'inspection sociale a adressé une mise en demeure à la SNCB afin, d'une part, qu'elle règle le contentieux du passé et, d'autre part, qu'elle adapte sa réglementation conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'échéance a été fixée pour le 31/03/2022 au plus tard.

La SNCB, sans attendre l'expiration de ce délai, a décidé de procéder au paiement des jours dus en 2 phases, l'une en décembre 2021 et l'autre en février 2022.




Cette décision unilatérale ne prend pas en considération les efforts consentis par l'ensemble du personnel au cours des derniers mois et contribue à la dégradation du bien-être des agents.

- ▶ La CGSP Cheminots déplore cette situation qui résulte des errements du passé et du manque d'effectifs parmi le personnel opérationnel.
- ▶ La CGSP Cheminots insiste pour que la priorité absolue soit accordée à l'octroi des jours de congés compensatoires et repos.
- ▶ La CGSP Cheminots prend toutes les initiatives en vue du respect des droits de l'ensemble des cheminots.

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be

 Parole de cheminots

Pierre LEJEUNE
Président National
CGSP Cheminots